



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

divorce

Question écrite n° 14833

## Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité concernant le statut de la tierce personne, évoqué par Mme le défenseur des enfants. En effet, dans le cas de divorce, de nombreux beaux-parents, grands-parents et de nombreux enfants attendent de pouvoir obtenir un droit de visite. Ce droit passe par la création d'un nouveau statut, qui prend en compte la situation des familles d'aujourd'hui. Aussi, il souhaite connaître ses interventions sur ce sujet important.

## Texte de la réponse

L'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité a été appelée sur la question de la création d'un statut de la tierce personne en matière de divorce, évoqué par Mme Dominique Versini, défenseure des enfants, afin de permettre à certains proches, tels que les beaux-parents, les grands-parents ou même les autres enfants, d'obtenir un droit de visite. S'agissant des relations des enfants mineurs avec les grands-parents, la loi du 5 mars 2007 relative à la protection de l'enfance a modifié l'article 371-4 du code civil en son alinéa 1er en réaffirmant que l'enfant a le droit d'entretenir des relations personnelles avec ses ascendants, seul l'intérêt de l'enfant pouvant faire obstacle à l'exercice de ce droit. S'agissant des autres tiers, l'exercice de relations personnelles et notamment d'un droit de visite demeure une possibilité soumise à l'appréciation du juge en fonction notamment de l'intérêt de l'enfant. Conformément à la demande de M. le Président de la République et de M. le Premier ministre, ses services, en collaboration avec la direction des affaires civiles et du sceau, mènent depuis plusieurs semaines des travaux de réflexion et d'élaboration d'un projet relatif à la question de l'intervention des tiers dans la vie de l'enfant et particulièrement des relations des enfants avec certains tiers, tels qu'un beau-parent.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Zumkeller](#)

**Circonscription :** Territoire-de-Belfort (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14833

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** Travail, relations sociales et solidarité

**Ministère attributaire :** Travail, relations sociales, famille et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 janvier 2008, page 322

**Réponse publiée le :** 3 juin 2008, page 4764